Questionnaire Assurance travaux de construction

A	gence:		Num	éro:					
1.	Interlocuteur:								
	Prénom, Nom:								
		lieu):							
	Téléphone:								
_									
2.	Preneur d'assurance:								
		Rôle: Maître d'ouvrage et propriétaire foncier Maître d'ouvrage Entrepreneur général/total Architecte Autres Monsieur Madame Société (y c. forme juridique telle que SA, Sàrl, etc.)							
	Prénom, Nom:		ronnie jundique telle qu						
	Adresse (rue, n°, NPA,	ileu):							
	Langue du document	t: \square allemand \square	français 🗌 italien						
3.	Projet de constructio	n/Objet de constructi	on:						
	Type:	nouvelle construction	\square agrandissement	☐ transformation/surélévati	on/rénovation	☐ génie civil			
		avec toit plat	☐ massive	avec hydrant					
		sans toit plat	☐ pas massive	☐ sans hydrant					
		• Existe-t-il un		urélévation/rénovation: bâtiments pour les dégâts d s bâtiments?	'eau?	□ oui □ noi			
	Désignation du proje	t de construction:							
	NPA et lieu d'établiss	ement:							
	Rue, n°:								
	N° cadastre/parcelle:								
	Date de début des travaux (dès installation du chantier et/ou démolition, travaux préparatoires)								
	Date probable de réception des travaux (fin des travaux, réception du projet de construction)								
	Certaines parties de l	'ouvrage seront-elles o	déjà utilisées avant la	réception de l'ensemble de	l'ouvrage?	□ oui □ noi			
	Prestations:	pieux, etc.) et f □ CFC 4: Aména	frais de bâtiment (ho agements extérieurs:		CHF	p)			
4.	Bâtiments voisins								
				oisins (terrain ou ouvrage)?					
				même ménage que le maîtr		?			
	S'il s'agit d'une perso (p. ex. SA autonome, S	nne morale: le maître Sàrl, hors sociétés simp	de l'ouvrage a-t-il une les)?	e personnalité juridique prop	re, distincte du	terrain voisin			
	☐ le maître de l'ouvr ☐ oui ☐ non	age n'est pas une pers	sonne morale						

5.	Informations sur	les risques
----	------------------	-------------

(Si les frais de construction pour les prestations CFC 1, 2 et 4 se montent, au total, à plus de 6 millions de francs ou s'il s'agit de génie civil, veuillez passer directement au bloc de questions 7.)					
 La topographie présente-t-elle une déclivité de plus de 50 % (27 °) ou la profondeur de la fouille selon le plan d'excavation est-elle supérieure à 7,50 m? 					
 Le projet est-il situé dans une zone à glissements, sur une pente instable ou une rive convexe? Le projet est-il situé dans une zone de danger de niveau rouge pour les risques naturels suivants: hautes eaux, inondation, avalanches, éboulement de rochers, chute de pierres, glissement de terrain? 					
– L'une des méthodes de construction suivantes est-elle utilisée?:					
• travaux de battage et de vibrage					
• abaissement de la nappe phréatique					
• pose de parois moulées ou en palplanches					
• avancements par forage/pousse-tube/jet à haute pression/minage					
• travaux à l'explosif, dérochement au marteau-piqueur					
 Des ouvrages appartenant au preneur d'assurance ou à des tiers sont-ils repris en sous-œuvre ou font-ils l'objet d'un recoupage inférieur? 					
- l'ouvrage est-il construit contre un ouvrage de tiers (bâtiment, installations ferroviaire		□ oui □ non			
– Le terrain à bâtir contient-il de la craie lacustre, de la glaise de versant, de la tourb	e ou du limon?	□ oui □ non			
(Si vous avez répondu «oui» à une ou plusieurs questions, veuillez passer au bloc de sinon poursuivez avec le bloc de questions 6.)	questions 7,				
6. Choix de la couverture, assurance complémentaire Basic ou Plus					
Travaux de construction					
Couverture de base: 🗆 oui 🗆 non					
Assurance complémentaire:					
☐ Paquet Basic – somme d'assurance (fixe CHF 50 000)					
□ Paquet Plus – somme d'assurance (au choix): CHF _					
Assurance complémentaire	Basic	Plus			
Somme d'assurance combinée	CHF 50000	au choix			
AC 101 Frais supplémentaires de déblaiement, de sauvetage, de déplacement, de recherc		aa onoix			
dommage, de décontamination, de démolition et de reconstruction, frais d'élimination et les taxes de décharge	-	oui			
AC 102 Ouvrages existants et biens mobiliers qui s'y trouvent	oui	oui			
AC 103 Terrain et sol	oui	oui			
AC 104 Matériel d'échafaudage et d'équipement	oui	oui			
AC 105 Appareils de construction, outillage, machines de chantier	-	oui			
AC 106 Choses déplacées	_				
AC 107 Frais d'expertise					
AC 108 Dommages causés par des bombes aérosol et des graffitis	_				
AC 109 Rayures sur des vitrages	-				
AC 110 Heures supplémentaires liées à un dommage (frais supplémentaires en cas de	sinistre) –				
AC 111 Dommages de retard de chantier et d'interruption (pertes d'exploitation)	-				
☐ AC 109 Rayures sur des vitrages – somme d'assurance: CHF					
☐ AC 112 Forages pour l'exploitation de la géothermie (dommages causés par des puits artésiens ou du gaz)					
Franchise travaux de construction (1000.–, 2000.–, 5000.–, 10000.– CHF):					
Responsabilité civile du maître de l'ouvrage Couverture de base					
• Somme de garantie (2, 3, 5 ou 10 millions de CHF):					
Assurances complémentaires: ☐ Protection juridique en matière pénale ☐ Dommages économiques purs					
Franchise responsabilité civile du maître de l'ouvrage: (1000 2000 5000 10000): CHF					

Vous avez terminé de remplir le questionnaire lorsque tous les champs ci-avant ont été complétés. Nous vous remercions de nous envoyer le questionnaire.

	ions sur les risques	Si enveloppe de fouille:			
	r uniquement si les frais de construction issus des	Genre d'enveloppe de fouille:			
prestation	ns CFC 1, 2 et 4 se montant, au total, à plus de 6 milli- ancs ou si vous avez répondu «oui» à au moins l'une	 □ palplanches, restant dans le sol □ palplanches, avec retrait ultérieur □ parois «Rühl» □ parois moulées □ parois de pieux 			
	tions du bloc 5)				
ues ques	uons au bioc 5)				
Prestatio	ons:	☐ paroi de sécurité en éléments ☐ autres			
CFC 1:	CHF	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	Travaux préparatoires (p.ex. enveloppe de fouille,	Mode de sécurisation des fouilles/de la pente:			
	pieux, etc.)	☐ forage ☐ battage/vibrage			
	•	= Totago = Buttago, Vibrago			
CFC 2:	CHF	Abaissement de la nappe phréatique:			
	Frais de bâtiment (honoraires inclus)	□ sans			
		☐ à l'intérieur de la fouille			
CFC 3:	CHF	□ autres			
	Equipements d'exploitation/prestations de montage				
		Reprise en sous-œuvre:			
CFC 4:	CHF	• reprise en sous-œuvre ou			
	Aménagements extérieurs (murs de soutènement s'ils	recoupage inférieur d'ouvrages □ oui □ non			
	sont calculés par l'ingénieur, installations sportives, etc.)	• reprise en sous-œuvre ou recoupage			
Situation		inférieur d'ouvrages de tiers □ oui □ non			
		_ can _ non			
Zone de	danger:	Objet de construction:			
□ non		Étages inférieurs:			
	nches, éboulements de rochers, chutes de pierres, ments de terrain, hautes eaux, inondation	Ltages interieurs.			
_	urface de glissement	Mesuré sur le versant à l'endroit le plus bas de la coupe. Un			
_ ZOHE/S	urrace de grissement	étage dont plus de la moitié de la hauteur est située sous terre est considéré comme sous-sol.			
Topograp	Dhie: La topographie est				
☐ plat ju	squ'à 5 % (3°) appréciée au moyen				
	ment en pente, jusqu'à 25% (14°) de plans en coupe à	Étages supérieurs:			
☐ fortem	ent en pente, jusqu'à 50% (27°) l'endroit le plus en pen				
	roide cocarnée plus E00/ (27%) te. Pour le calcul de la				
·	declivite, on considere	La sans remplacement defements porteurs			
	100% (45°)				
	25% (14°) du terrain naturei entre les façades en aval et				
	en amont				
	5% (3°)	Toit:			
		\square sans transformations du toit			
Distance	:	☐ avec transformations du toit			
☐ plus de	e 50 m jusqu'à l'ouvrage de tiers le plus proche				
	50 m et 15 m jusqu'à l'ouvrage de tiers le plus proche	Forme de toiture:			
☐ moins de 15 m, mais non mitoyen avec un ouvrage de tiers ☐ mitoyen avec un ouvrage de tiers		☐ majoritairement toit plat			
		☐ majoritairement toit incliné			
, .					
Excavation	on:	Autres:			
	eur d'excavation maximale: sans les puits	Forage profond/géothermie:			
	eur, les gaines, etc.; sur les terrains en pente, la mesure	sans			
se fait côté talus.		☐ forage < 400 m			
\square pas d'e	excavation /< $0.80 \mathrm{m}$ \square < $2.5 \mathrm{m}$	☐ forage plus de 400 m			
□ < 4 m	\square < 7.5 m \square > 7.5 m				
Eandati-	n our piouv	Travaux de démolition: ☐ sans ☐ avec			
	n sur pieux:				
⊔ sans	☐ forage ☐ battage/vibrage	La notion «démolition» comprend la démolition d'immeubles			
Nature d	u sol:	entiers ou, lors de transformations, la démolition d'éléments porteurs. Les ouvertures pour fenêtres, portes, couloirs de commu-			
□ rocher □ matériau meuble sec (glaise y compris) □ matériau meuble avec eau de ruissellement ou nappe phréatique		nication n'entrent pas dans cette notion			
	de versant, tourbe, craie lacustre, limon	Travaux spéciaux:			
		☐ dérochement au marteau-piqueur			
	d par «matériau meuble» tout type de terrain de fonda-	☐ avancement par forage/pousse-tube/			
	ception de la roche, de la craie lacustre, de la glaise de	jet à haute pression/minage			
versant, d	le la tourbe et du limon.	☐ minage			
Excavation	on/affouillement:				
□ sans	uniquement pour conduites industrielles	Génie civil:			
	béton projeté/talus cloué	Fouille en rigole:			
	vec parois «Rühl» variante entrepreneur	sans			
	écurisation de la fouille, sans ancrage	☐ fouille en V (talus)			
	écurisation de la fouille, avec ancrage				
_ 4,003	ounitation do la roumo, avoc ancrago	☐ fouille en V et en U (talus et étayages)			

Participants à la construction:						
Propriétaire foncier:						
Architecte:	Adresse _ (rue, n°, NPA,	, lieu):				
Direction du chantier:	_					
Ingénieur civil:						
Géologue:	NPA, lieu: _	nte expertise:				
Commentaires:						

0	Chr	.:	4.	۱.				_
×	Chr	אור	an	ıa	ഹ	ᇄ	rtiir	Δ,

Travaux de constr	ruction						
Couverture de	base: □ oui □ non						
Assurances coi	mplémentaires:						
☐ Paquet Basic – somme d'assurance (fixe CHF 50000):							
☐ Paquet Plus	- somme d'assurance (au choix):						
☐ Paquet Selec	et – somme d'assurance (au choix):						
(sélectionner	la couverture ci-dessous)						
Assurance con	mplémentaire	Basic	Plus				
Somme d'assi	urance combinée C	HF 50 000	au choix				
de re	supplémentaires de déblaiement, de sauvetage, de déplacement, cherche du dommage, de décontamination, de démolition et construction, frais d'élimination et les taxes de décharge	_	oui				
AC 102 Ouvr	ages existants et biens mobiliers qui s'y trouvent	oui	oui				
AC 103 Terra	in et sol	oui	oui				
AC 104 Maté	riel d'échafaudage et d'équipement	oui	oui				
AC 105 Appa	reils de construction, outillage, machines de chantier	-	oui				
AC 106 Chos	es déplacées	_					
AC 107 Frais	d'expertise						
AC 108 Domi	mages causés par des bombes aérosol et des graffitis	_					
AC 109 Rayu	res sur des vitrages	_					
AC 110 Heur	es supplémentaires liées à un dommage						
(frais	supplémentaires en cas de sinistre)	_					
AC 111 Domi	mages de retard de chantier et d'interruption (pertes d'exploitation)	_					
□ AC 102 Ouv □ AC 103 Terr □ AC 104 Mate □ AC 105 App □ AC 106 Cho □ AC 107 Frais □ AC 108 Dom □ AC 109 Raye □ AC 110 Heu (frais	ériel d'échafaudage et d'équipement pareils de construction, outillage, machines de chantier ses déplacées s d'expertise nmages causés par des bombes aérosol et des graffitis ures sur des vitrages res supplémentaires liées à un dommage s supplémentaires en cas de sinistre) nmages de retard de chantier et d'interruption (pertes d'exploitation complémentaires distinctes:	CHF CHF CHF CHF CHF	exes de décharge				
	ges pour l'exploitation de la géothermie (dommages causés par des						
	de construction: CHF 1000 CHF 2000 CHF 5000		•				
Couverture de		:					
-	nplémentaire: uridique en matière pénale économiques purs						
Franchise respons	sabilité civile du maître de l'ouvrage: 🗆 CHF 1000.– 🗀 CHF 2000	🗆 CHF 500	00 CHF				

Nous vous remercions pour ces informations. Nous établirons l'offre souhaitée dès que vous nous aurez envoyé le présent questionnaire.